

Canada
Province de Québec
M.R.C. de Beauharnois-Salaberry
Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka

2018/12/19

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue le **19 décembre 2018 à 20 h** au Centre municipal situé au 221 rue Centrale, sous la présidence de M. Réjean Dumouchel.

Sont présents les conseillers suivants :

M. Daniel Fradette
M. Jean-François Gendron
M^{me} Louise Théorêt
M. Michel Taillefer
M. Mario Archambault

M^{me} Caroline Huot, mairesse, est aussi présente.

M. Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier, et M^{me} Camille Primeau, directrice du greffe, des affaires juridiques et des services citoyens, sont aussi présents.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la directrice du greffe, des affaires juridiques et des services citoyens a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, la séance est déclarée ordinairement constituée par le président.

2018-12-19-359

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT l'article 158 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mario Archambault
- Que M. Réjean Dumouchel soit nommé président d'assemblée pour la séance extraordinaire du conseil du 19 décembre 2018.

Adoptée

2018-12-19-360

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Gendron
- Que l'ordre du jour soit adopté comme déposé.

Adoptée

2018-12-19-361

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT l'article 954 du *Code municipal du Québec* ;

CONDISÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît avoir reçu une copie des prévisions budgétaires et du programme triennal d'immobilisations préparées par le directeur général et secrétaire-trésorier, comme travaillé en séance de travail ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Taillefer
- Que les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019 soient adoptées.
- Que le programme triennal d'immobilisations pour 2019, 2020 et 2021 soit adopté et ajouté en annexe.

Adoptée

2018-12-19-362

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 354-2018 — RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATIONS ET DE TARIFICATIONS DES SERVICES MUNICIPAUX AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka prend en compte le règlement numéro 354-2018 décrétant les taux de taxation et de tarifications des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2019 ;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par Mme Louise Théorêt, conseillère, lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la loi et l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Daniel Fradette

- Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 354-2018 décrétant les taux de taxation et de tarifications des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2019.

Adoptée

2018-12-19-363

RÔLE DE PERCEPTION ET ENVOI DES COMPTES DE TAXES 2019

CONSIDÉRANT l'article 1007 du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté les prévisions budgétaires pour l'année 2019 par la résolution 2018-12-19-361 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mario Archambault

- Que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder à la préparation du rôle de perception et à l'envoi des comptes de taxes pour l'année 2019, et ce, selon les dispositions du Code municipal du Québec.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président d'assemblée invite les citoyens présents à formuler leurs questions.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de la séance. Il est 20 h 16.

(original signé)

Caroline Huot
Mairesse

(original signé)

Maxime Boissonneault
Directeur général et secrétaire-
trésorier

(original signé)

Camille Primeau
Directrice du greffe, des
affaires juridiques et des
services citoyens